

ACCORD REGIONAL N° 07

Salaires des ETAM du Bâtiment de la région Basse-Normandie

* * *

ENTRE :

- la Fédération Française du Bâtiment Basse-Normandie
- la CAPEB Région Basse-Normandie
- la Fédération Ouest des SCOP du BTP

d'une part,

ET :

- La CFDT
- La CFE-CGC

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Basse Normandie.

Pour les entreprises dont l'horaire collectif est fixé à 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Basse Normandie est fixé comme suit :

à compter du 1^{er} Mai 2013

Niveau A	1 478,54 €
Niveau B	1 567,26 €
Niveau C	1 700,31 €
Niveau D	1 876,68 €
Niveau E	2 020,31 €
Niveau F	2 238,16 €
Niveau G	2 483,47 €
Niveau H	2 760,65 €

à compter du 1^{er} Octobre 2013

Niveau A	1 491,75€
Niveau B	1 581,25 €
Niveau C	1 715,50 €
Niveau D	1 893,44 €
Niveau E	2 038,35 €
Niveau F	2 269,25 €
Niveau G	2 517,96 €
Niveau H	2 785,30 €

Article 2 :

Conformément aux articles L. 132-10 et R. 132-1 du code du travail, le présent accord sera adressé à la Direction Générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15^e et un exemplaire sera remis au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Caen.

Article 3 :

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Fait à CAEN, le 12 décembre 2012
en 12 exemplaires

Signataires :

Fédération Française du Bâtiment
Basse-Normandie

C. F. D. T

CAPEB Région Basse-Normandie

C. F. E. C .G. C.

Fédération Ouest des SCOP du BTP